



Webinaire : le replay

Le DPC du médecin de santé publique en 45 minutes !

Actualités du développement professionnel
continu et certification périodique

24 mars 2022



par le Conseil National Professionnel de santé publique

cnpsantepublique@gmail.com

Le CNP de santé publique : qui sommes-nous ?



45 minutes pour tout comprendre

1.



Connaître
les fondamentaux
du DPC et de
la Certification
périodique

2.



Prendre
connaissance
du parcours DPC

3.



Le DPC
en pratique !

1

Connaître

Les fondamentaux du DPC

et de la Certification périodique



Les fondamentaux du DPC



Les fondamentaux du DPC

Développement
Professionnel
Continu



Dispositif réglementé pour **tous** les professionnels de santé qui contribue à apporter une garantie aux usagers du système de santé.



Exigence éthique et légale.



Maintien et actualisation des connaissances et des compétences ; Amélioration des pratiques.

(article L.4021-1 du code de la santé publique)

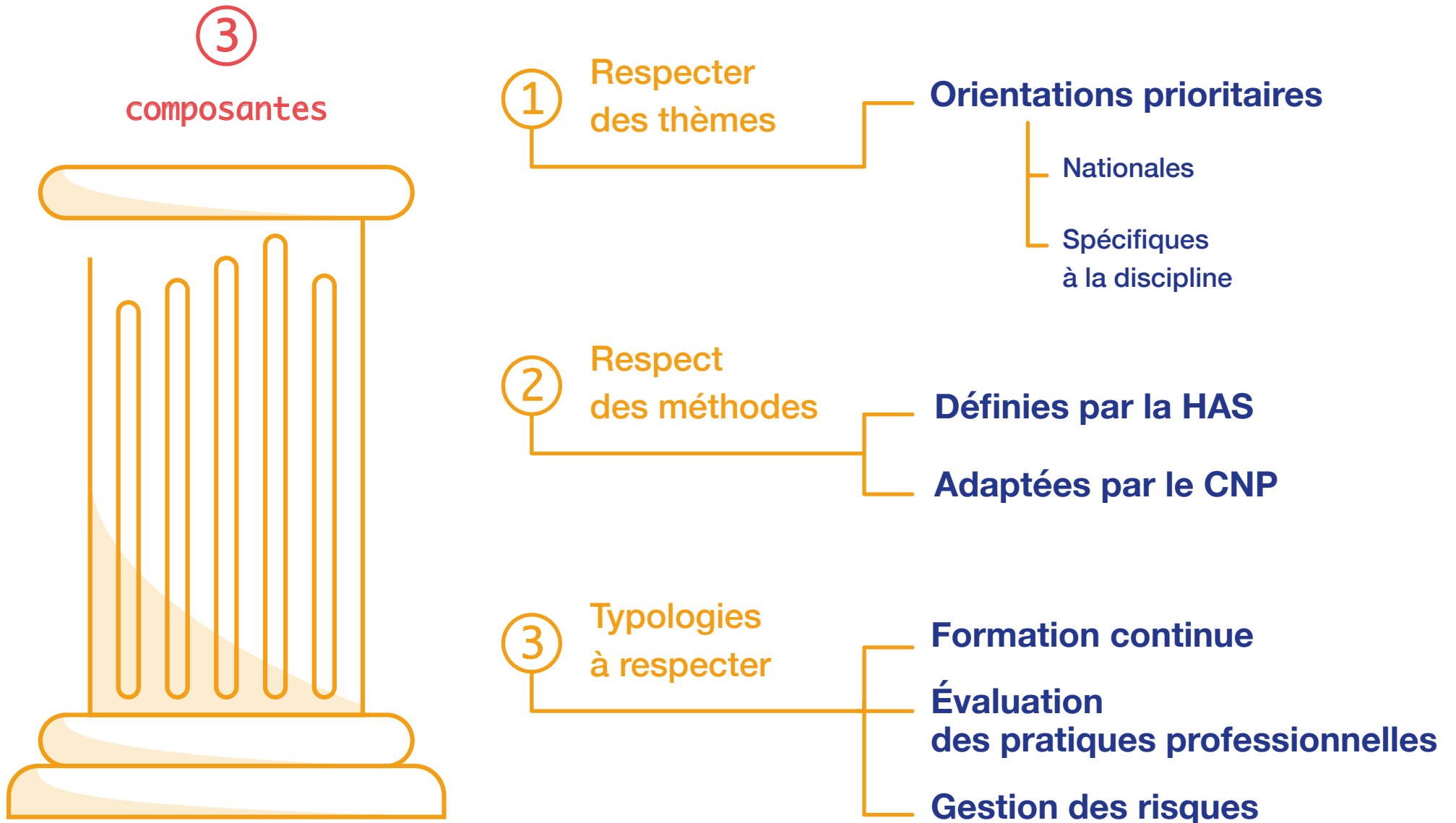


Obligation triennale.

T0 : 2020

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé.

Les composantes du DPC



Orientations pluriannuelles prioritaires

2020-2022 - Arrêté du 31 juillet 2019

Au total : 258 orientations

/ 45 nationales ;

/ 207 spécifiques à une profession
ou une spécialité.

4 thématiques :

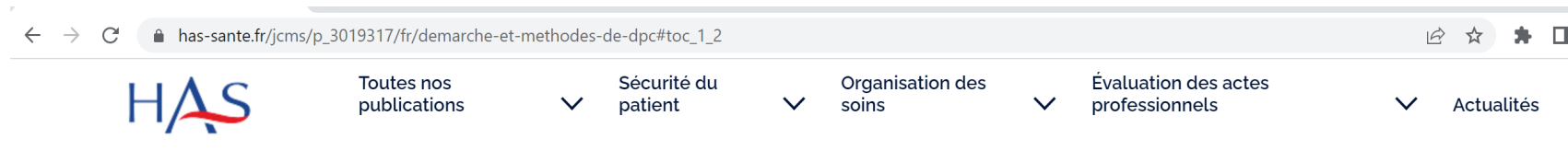
1. Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.
2. Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins.
3. Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge.
4. Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge.

2 orientations spécifiques « Santé Publique »

151. Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;

152. Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistiques et en information médico-économiques.

2023-2025 : en cours de définition des orientations



La démarche

Les méthodes de DPC

- Évaluation et amélioration des pratiques
- Gestion des risques
- Formation

Les méthodes de DPC

La HAS publie une nouvelle liste avec 19 méthodes « actualisées » pour réaliser les actions de DPC.

La publication de cette liste intervient après une période de concertation des parties prenantes concernées.

Sur 19 méthodes, 11 sont des méthodes d'évaluation et d'amélioration des pratiques, 3 des méthodes de gestion des risques et 5 des méthodes de formation. Ces méthodes sont classées par dominantes, certaines méthodes pouvant appartenir à plusieurs catégories.

La HAS est à l'écoute des professionnels de santé et des CNP pour faire en sorte que ces méthodes répondent à leurs besoins.

La HAS souhaite également contribuer à la réflexion sur l'élaboration des parcours pluriannuels de DPC.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion.

- Évaluation et amélioration des pratiques

- [Audit clinique \(révision 2018\)](#)
- [Bilan de compétences \(révision 2018\)](#)
- [Chemin clinique \(révision 2017\)](#)
- [Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire \(révision 2018\)](#)
Méthode qui peut aussi être valorisée en tant qu'action de formation
- [Patient traceur \(révision 2019\)](#)
- [Registre observatoire base de données \(révision 2017\)](#)
Méthode qui peut aussi être valorisée en tant qu'action de gestion des risques
- [Réunion de concertation pluridisciplinaire \(révision 2017\)](#)



Comment répondre à cette obligation ?

Modalité 1

Engagement dans un parcours de DPC "au choix" :

/ La démarche doit comporter 2 actions de DPC de **typologies différentes** (Formation, EPP, gestion des risques).

/ Les actions sont réalisées **soit distinctement soit couplées** (programme intégré).

/ Les actions sont inscrites dans le cadre des **orientations prioritaires**, selon des méthodes validées par la HAS.

Site ANDPC
<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

Modalité 2

Engagement dans un parcours de DPC recommandé par le CNP.

Modalité 3

Démarche accréditation (spécialités à risque).

La certification périodique



Certification périodique

Ordonnance 2021-961 du 19 juillet 2021

Obligation pour les professions de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de pharmacien, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de pédicure podologue.

Mêmes objectifs que pour le DPC.



4 composantes sur une période de 6 ans :

1. Actualiser leurs connaissances et leurs compétences ;
2. Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles ;
3. Améliorer la relation avec leurs patients ;
4. Mieux prendre en compte leur santé personnelle.

T0 : janvier 2023
(obligations tous les 6 ans).
Exceptionnellement 9 ans
pour la première période

” Un décret en Conseil d’État définit :

Les conditions dans lesquelles certaines catégories de professionnels, au sein de chacune des professions mentionnées à l’article L. 4022-3, peuvent être **exonérées, totalement ou partiellement**, de l’obligation définie au I de l’article L. 4022-2 lorsque ces professionnels **n’exercent pas leur activité directement auprès de patients**, sont soumis à des obligations spécifiques de formation ou ne sont pas inscrits à l’ordre de leur profession.

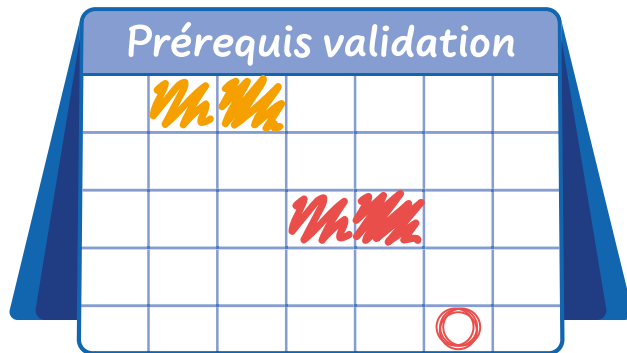
2

Prendre connaissance du parcours DPC

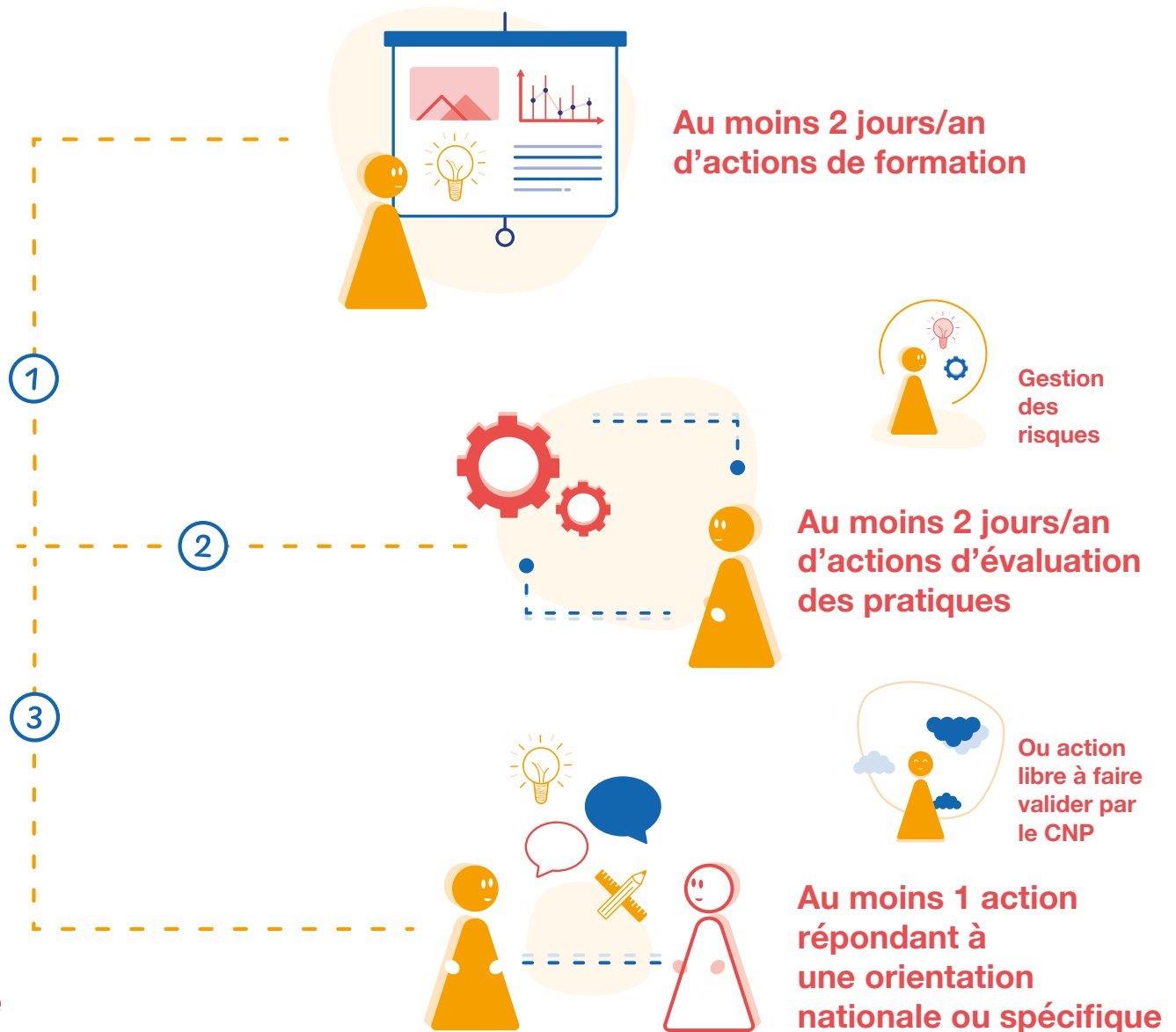


En résumé : le parcours DPC

L'investissement du praticien dans les actions du DPC est valorisé en temps (journées).



Le parcours de DPC correspond à un investissement d'au moins **8 journées par an** (soit 24 jours par 3 ans) et doit comporter :



Prochain webinaire dédié
19 mai 13h-13h45

3. ■ Le DPC en pratique !



Pour s'inscrire :

https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp

Plus d'information :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>



Votre inscription

Les Conseils Nationaux Professionnels ont un rôle désormais essentiel dans la définition et la délivrance de l'attestation de conformité du parcours de formation. Ils doivent être présents dans la démarche du DPC chaque fois que le médecin le souhaite.

C'est pourquoi nous avons créé cette plateforme destinée à faciliter votre démarche et votre communication avec votre CNP. Pour y accéder, merci de valider ces informations.

Votre email :

Votre CNP principal :

En vue de la validation de votre DPC (plusieurs choix possibles)

- Vous avez ouvert un compte à l'agence nationale du DPC
- Vous êtes engagé dans une démarche d'accréditation des spécialités à risques
- Vous souhaitez suivre le parcours DPC proposé par votre CNP

Je valide mes informations



Identification + inscription

ParcoursPro.online

Identification

Email, login :

Mot de passe :

Valider

Mot de passe oublié ? Vous pouvez [modifier votre mot de passe](#)
Vous êtes médecin, [cliquez ici](#) pour vous inscrire sur parcoupro.online

FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022



Secours : renvoi lien par SMS

Merci pour votre inscription.

Un mail a été envoyé à test@test.fr.

Il vous permet de choisir votre mot de passe.

Si, pour des raisons techniques, ce mail ne vous parvient pas, vous pouvez aussi recevoir le lien d'initialisation de votre mot de passe par sms.

Pour cela, indiquez votre numéro de téléphone portable.

Votre numéro de portable :

Envoyer SMS

Déjà utilisé par 150 professionnels, x3 pour certains



FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022





Ma page personnelle

cnp@gmail.com *adresse mail personnelle*

Mon parcours




-  consulter et compléter mon parcours
-  exporter mon parcours et actions CNP (format xlsx)
- parcours en cours de création

Mon profil

-  modifier mes données personnelles
-  ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

-  Comment remplir son obligation de DPC ?
-  Guide utilisateurs médecins
-  parcours DPC des CNP

1 document Santé publique



-  Parcours de DPC





Ma page personnelle

cnp@gmail.com *adresse mail personnelle*

Mon parcours




-  consulter et compléter mon parcours
-  exporter mon parcours et actions CNP (format xlsx)
- parcours en cours de création

Mon profil

-  **modifier mes données personnelles**
-  ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

-  Comment remplir son obligation de DPC ?
-  Guide utilisateurs médecins
-  parcours DPC des CNP

1 document Santé publique

-  Parcours de DPC



Professionnel modification données

Pablo SANTAMARIA

nom	<input type="text" value="SANTAMARIA"/>
prenom	<input type="text" value="Pablo"/>
email	<input type="text" value="test@test.net"/>
Structure principale	<input type="text" value="Hopital du nouveau centre de la france"/>
Mode d'exercice	<input type="text" value="Libéral"/>
téléphone portable	<input type="text" value="0608181220"/>
RPPS	<input type="text" value="12345678901"/>

Valider

ou [annuler](#)

FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022



Ma page personnelle

cnp@gmail.com *adresse mail personnelle*

Mon parcours

- 🔍 consulter et compléter mon parcours
- 📄 exporter mon parcours et actions CNP (format xlsx)
- parcours en cours de création

Mon profil

- 👤 modifier mes données personnelles
- ➕ ajouter un CNP**

Les documents

3 documents FSM

- 👁️ Comment remplir son obligation de DPC ?
- 👁️ Guide utilisateurs médecins
- 👁️ parcours DPC des CNP


1 document Santé publique


- 👁️ Parcours de DPC

45 autres CNP


- + CNP pour test
- + Addictologie
- + Allergologie
- + Anatomie et Cytologie Pathologiques
- + Anesthésie Réanimation et Médecine Péri Opératoire
- + Biologie des Agents infectieux-Hygiène hospitalière
- + Biologie Médicale
- + Cardiovasculaire
- + Chirurgie de l'Enfant et de l'Adolescent
- + Chirurgie Maxillo-Faciale, de Stomatologie et de Chirurgie Orale Médicale
- + Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- + Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique
- + Chirurgie Thoracique et Cardio-vasculaire
- + Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire
- + Chirurgie Viscérale et Digestive
- + Dermatologie et Vénérologie
- + Endocrinologie, Diabétologie et Nutrition
- + Génétique Clinique, Chromosomique et Moléculaire
- + Gériatrie
- + Gynécologie Obstétrique et Gynécologie Médicale
- + Hématologie
- + Hépatogastro-entérologie
- + Maladies Infectieuses et Tropicales
- + Médecine Intensive et Réanimation
- + Médecine Interne
- + Médecine Légale et Expertises médicales

Mon parcours

 consulter et compléter mon parcours

 exporter mon parcours et actions CNP (format xlsx)
parcours en cours de création




Mon profil

 modifier mes données personnelles

 ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

-  Comment remplir son obligation de DPC ?
-  Guide utilisateurs médecins
-  parcours DPC des CNP

1 document Santé publique

-  Parcours de DPC

1 document Pédiatrie

-  Parcours de DPC



RGPD et confidentialité des données





Ma page personnelle

cnp@gmail.com *adresse mail personnelle*

Mon parcours




-  consulter et compléter mon parcours
-  exporter mon parcours et actions CNP (format parcours en cours de création)

Mon profil


-  modifier mes données personnelles
-  ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

-  Comment remplir son obligation de DPC ?
-  Guide utilisateurs médecins
-  parcours DPC des CNP

1 document Santé publique

-  Parcours de DPC

Saisir une action réalisée



Mon parcours

Votre nom et prénom

Votre parcours

fo ap gr pi

Formation
Analyse des pratiques
Gestion des risques
Programmes intégrés

[+ saisir un nouvel élément](#)

Pour que votre parcours soit validable il manque 24/24 actions sur l'ensemble vos données personnelles [cliquez ici](#) pour les compléter.

Les consignes de votre CNP

au moins 8 journées par an (soit 24 jours par 3 ans) dont au moins 2 jours/an d'actions de formation, au moins 2 jours/an d'actions d'évaluation des pratiques et au moins une action répondant à une orientation nationale dans le cadre de la politique nationale de santé ou dans le cadre de la spécialité



Création élément de parcours

Votre nom et prénom


vous pouvez sélectionner une action dans la liste déroulante,
ou saisir les premières lettres d'un mot pour ne voir que les actions le contenant

recherche d'une action premiers caractères :

Action

complément

- action libre
- Congrès de la SFSP
- RCP en éducation thérapeutique
- Congrès
- DIU Santé Environnementale
- Master méthodes d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins
- Ateliers pratiques d'ingénierie de projet en prévention et promotion de la santé
- Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels
- DU Santé Précarité
- Evaluation des pratiques professionnelles en astreinte médicale






Création élément de parcours

Votre nom et prénom

vous pouvez sélectionner une action dans la liste déroulante,
ou saisir les premières lettres d'un mot pour ne voir que les actions le contenant

recherche d'une action premiers caractères : 

Action

complément

Valider

ou [annuler](#)



Création élément de parcours

Votre nom et prénom

vous pouvez sélectionner une action dans la liste déroulante,
ou saisir les premières lettres d'un mot pour ne voir que les actions le contenant

recherche d'une action premiers caractères :

Action

Valider

ou **annuler**



Saisir une action réalisée



Téléchargement preuve

Votre nom et prénom

descriptif

fichier Aucun fichier n...té sélectionné

ou [annuler](#)

ou [continuer sans télécharger de preuve](#)

Vue sur l'ensemble de mes actions



Professionnel consultation parcours

Votre parcours

fo ap gr pi

- x x DU bla bla
- x DU blo blo
- x DU exceptionnel de albert einstein 2021
- LIBRE formation en présentiel à APHP chez ggfg fgfg
- LIBRE formation à l'académie par albert einstein
- x x accréditation vascurisq en 2020

saisir un nouvel élément

Pour que votre parcours soit validable il manque ... /24 jours

**Vue
sur mon
avancée**

Les consignes de votre CNP


Au moins 8 journées par an (soit 24 jours par 3 ans) dont au moins 2 jours/an d'actions de formation, au moins 2 jours/an d'actions d'évaluation des pratiques et au moins une action répondant à une orientation nationale dans le cadre de la politique nationale de santé ou dans le cadre de la spécialité.


FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022




Professionnels


Mon parcours

 consulter et compléter mon parcours

 exporter mon parcours (format xlsx)

 parcours validé

Mon profil

 modifier mes données personnelles

 ajouter un CNP

FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022



Professionnel parcours validé



Parcours Validé

Nom **Pablo SANTAMARIA**

Structure **Hopital du nouveau centre de la france**

RPPS **12345678901**

Validé le **30/01/2022**

Liste des actions

DU bla bla

DU blo blo

DU exceptionnel de albert einstein 2021

formation en présentiel à APHP chez ggfg fgfg

formation à l'académie par albert einstein

accréditation vascurisq en 2020



FSM – FORMITEL Pablo SANTAMARIA – février 2022

Pour s'inscrire :

https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp

Plus d'information :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

**Le CNP
est là pour
vous accompagner !**



**2022 :
une 1^{ère} année expérimentale !**



**Je m'inscris sur
parcours pro online !**

https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp



**Je récupère toutes
les attestations de mes actions !**



**Je m'inscris au second webinar
qui sera organisé le 19 mai 2022
(13h-13h45) !**

**Il portera plus spécifiquement
sur le parcours DPC et ses modalités.**

Merci de votre attention !

Pour nous contacter :
cnpsantepublique@gmail.com



**C'est à vous
la parole !**

